



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 JANVIER 2023

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Pouvoirs : M LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER
Mme CARRASCO donne pouvoir à M BENARD

Absents excusés : Mmes DUPREY, LOPEZ

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022 : 12 pour
- M. le maire demande l'accord pour ajouter une délibération concernant des demandes de subventions pour la future bibliothèque : 12 pour

DELIBERATIONS

1. Création d'un poste adjoint administratif pour l'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs mise en place d'octobre à décembre 2022 étant appréciée notamment par l'ensemble des parents, il est proposé de poursuivre cette action. Pour cela, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de catégorie C, à temps non complet (une heure par jour scolaire).

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

2. Choix de l'architecte pour le projet Tiers-lieu : bibliothèque, ludothèque et espace convivial

M. BOCOGNANO présente au conseil municipal le rapport de dépouillement des offres, reçues dans le cadre de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque communale.

En préambule, il est rappelé que le projet consiste à créer une « bibliothèque/médiathèque » de plain-pied, d'environ 150 m², sur la parcelle communale du lotissement du pré d'Oisy pour un montant de travaux estimés au stade « Esquisse » à 380 000 €HT.

Sur les 7 cabinets consultés, seuls 4 architectes ont présenté une offre en qualité de mandataire de groupement de maîtrise d'œuvre.

Le tableau ci-dessous récapitule le classement définitif des offres :

1	VALEUR PRIX	60 points	BDA	ORCHAMPT	GAZEL	ALEX
	Montant total (TTC)		45 597,60 €	57 000 €	67 872 €	57 290,40 €
	NOTE PRIX	60	60	48	40,31	47,75
2	VALEUR TECHNIQUE	40 points	BDA	ORCHAMPT	GAZEL	ALEX
2.1	Clarté et pertinence de la note d'intention (analyse du programme, des contraintes et vision du candidat sur le projet)	8	INS 2	M 4	TS 8	INS 2
2.2	Clarté et pertinence de l'organisation proposée, compétences de l'équipe et modalités d'intervention	8	M 4	S 6	S 6	S 6
2.3	Clarté et pertinence de la méthodologie de travail envisagée	8	INS 2	S 6	M 4	M 4
2.4	Pertinence des références	8	S 6	M 4	S 6	TS 8
2.5	Clarté et pertinence du planning proposé et cohérence avec les temps passés par le candidat	8	S 6	TS 8	S 6	INS 2
NOTE TECHNIQUE OBTENUE (/40)		/40	20	28	30	22
NOTE TECHNIQUE RETENUE* (/40)		/40	26,67	37,33	40,00	29,33
			BDA	ORCHAMPT	GAZEL	ALEX
NOTE TOTALE		/100 points	86,67	85,33	80,31	77,08

TS : Très satisfaisante (100%) – S : Satisfaisante (75%) – M : Moyenne (50%)

IS : insuffisante (25%) – A : absente (0%)

* Etant donné que le règlement de consultation fixait à 40% le poids de la valeur technique dans la notation globale, il est retenu que la meilleure offre technique obtienne la notation maximale de 40pts. Les notes attribuées aux autres offres sont calculées selon la formule :

Note technique finale de l'offre A = (Note technique obtenue par la meilleure offre x 40) / Note technique initiale obtenue par l'offre A

A l'issue de l'analyse des offres, le groupement porté par BOREY DUBOIS ARCHITECTES est le candidat qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est donc proposé de retenir l'offre de ce candidat pour un montant de 45 597,60 €TTC.

Vote : 11 pour ; 1 abstention

3. Autorisation du règlement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétaires

En attente du vote du budget, il est demandé d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2021 soit :

- 9 538 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 45 384 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 167 615 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

4. Autorisation de sollicitation de subventions au titre de la DETR/DSIL et de l'APCR pour le financement des travaux de la future bibliothèque

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL et du Conseil Départemental pour l'APCR, et de signer les documents correspondants pour les dossiers de construction de la future bibliothèque.

Vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés (12 voix)

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	5 chemin du Pont Chalan 8 rue du Long Bois
Dépôt de déclaration préalable :	2 chemin des Hautes Sentes – fermeture hangar 5 chemin des Vilains – remplacement abri de jardin
Dépôt de permis de construire :	2 impasse du Parc - création d'un carport 2 bis chemin des Hautes Sentes – création d'un carport

La séance est levée à 23h30

Le prochain conseil se tiendra le 14 février 2023

La secrétaire de séance

Philippe DUCLOS



Le Maire

Georges LAIGNEL



affiché le 19/01/23.